

ministre fédéral) représente la Reine dans chaque province. Ses fonctions sont analogues à celles du gouverneur général. Chaque province possède une assemblée législative élue et est gouvernée par un conseil des ministres responsable devant celle-ci.

Les territoires

Le Grand Nord canadien est divisé en deux territoires : le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Ces territoires, qui relèvent du gouvernement et du parlement fédéraux, jouissent d'une autonomie grandissante et leur gouvernement est de plus en plus représentatif. Chaque territoire est administré par un commissaire nommé par le gouvernement du Canada et est assisté d'un conseil élu.

L'administration municipale

Comme les municipalités relèvent des gouvernements provinciaux, leur organisation varie considérablement d'une province à l'autre. Toutes les municipalités sont administrées par des élus. Elles peuvent être chargées de services locaux comme les services de police et d'incendie, les hôpitaux, la voirie, les services sanitaires et les écoles.